

Procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 mai 2026

Séance ordinaire du conseil municipal du 8 mai 2026 à 9 heures 30 selon la convocation du 4 mai 2026 à la mairie de La Villetelle, sous la présidence de Chantal PINGUET, maire.

Secrétaire de séance : Bérengère de MONTGAILHARD

Présents : Mmes PINGUET Chantal, BAYART Thérèse, BŒUF Madeleine, de MONTGAILHARD Bérengère, DELATRONCHETTE Tiffany et HÉNAUX Camille. MM. MAROT Jérémy, MEYNARD Sylvain et VIVIÈS René.

Absents : MM. LEGRAND Bruno et FERRY Éric.

Ordre du jour :

Fauchage/débroussaillage

Mur de Charembas

Commission de contrôle des listes électorales

Correspondant défense

Questions diverses

Informations

Madame Bérengère de MONTGAILHARD est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance.

Fauchage et débroussaillage

D 2026/17

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'entrepreneur qui faisait le fauchage et le débroussaillage ne souhaite malheureusement plus le faire.

Elle précise qu'une entreprise a envoyé un mail mais n'a pas fourni de devis et présente les deux autres reçus.

Le conseil municipal, après avoir étudié les devis :

- accepte à l'unanimité le devis du SIVOM pour une passe de fauchage en juin et le débroussaillage d'hiver pour un montant total TTC de 9 840 €,

- charge Madame le Maire de signer tous les documents utiles.

Travaux de renforcement du mur de Charembas

D 2026/18

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des travaux pour renforcer le mur de soutènement de la voie communale de Charembas et présente le devis du SIVOM pour un montant total TTC de 2 352 €.

Elle précise qu'il pourra peut-être y avoir un surplus en fonction du déroulement des travaux.

Le conseil municipal, après avoir étudié les devis :

- accepte à l'unanimité le devis du SIVOM pour un montant TTC de 2 352 €,

- charge Madame le Maire de signer tous les documents utiles.

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite, au renouvellement général de mars 2026, il y a lieu de nommer une nouvelle commission de contrôle des listes électorales.

Elle explique que depuis l'harmonisation des scrutins, la composition de cette commission dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal.

Pour notre commune, avec 2 listes en présence, la commission de contrôle doit être composée de 5 membres titulaires : 3 conseillers appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et les 2 conseillers de l'autre liste. Il est conseillé d'avoir des membres suppléants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, nomme la commission de contrôle des listes électorales de la façon suivante :

- Membres titulaires : Madeleine BŒUF
Tiffany DELATRONCHETTE
Camille HÉNAUX
Éric FERRY
Sylvain MEYNARD

- Membres suppléants : Bérengère de MONTGAILHARD
René VIVIÈS

Nomination du correspondant défense

Madame le Maire informe le conseil municipal que, suite au renouvellement général de mars 2026, il y a lieu de nommer un correspondant défense.

Elle explique que ses missions s'articulent autour de 3 axes principaux :

- Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits.
- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense.
- Animer des actions locales.

Concrètement, son champ d'action est très vaste. Il peut, par exemple :

- organiser une conférence sur un thème de défense (rôle des armées, parcours de citoyenneté),
- diffuser des informations dans le journal de la commune sur des opérations militaires en cours ou sur les dispositifs d'engagement (nouveau service national, réserve...),
- animer une cérémonie commémorative en associant les jeunes de la commune....

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, nomme Tiffany DELATRONCHETTE correspondant défense.

Questions diverses

Routes intercommunales

Madame le Maire présente au conseil municipal les devis (5 tranches) du SIVOM pour la réfection de la route de Chamy-Saugères qui s'élèvent à presque 100 000 € TTC.

Elle propose que l'on fasse un courrier à la communauté de communes en lui fournissant les devis pour lui signaler de nouveau notre mécontentement quant à l'état désastreux et dangereux des deux routes intercommunales et pour lui demander des travaux sur celle de Chamy-Saugères qui est la plus abîmée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- charge Madame le Maire d'envoyer ce courrier,
- demande que le vice-président en charge de la voirie communautaire vienne sur place se rendre compte de l'état des deux routes,
- propose de remettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance cette question si le courrier n'est pas suivi d'effet.

Amendes de police :

Madame le Maire rappelle le projet d'installation d'un abribus dans le bourg.

Elle explique que nous pourrions demander une subvention au titre des amendes de police.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge Madame le Maire de :

- demander un devis pour un abri en verre et en fer,
- remettre cette question à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Informations :

- Achat prochain d'un chenil pour pouvoir mettre les chiens errants en sécurité le temps de retrouver les maîtres.
- Rencontre avec la locataire du logement de la mairie prévue mercredi 13 mai.
- Des devis pour l'électricité de l'église ont été demandés.
- La commission voirie fera le tour des routes la semaine prochaine pour fixer les priorités.
- La clôture de la station sera prochainement refaite.

La séance est levée.

Béregère de MONTGAILHARD, secrétaire de séance.

Chantal PINGUET, maire de La Villetelle.

Adoption des conseillers municipaux :